

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 36 (1895), p. 45-56

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1895__36__45_0

© Société de statistique de Paris, 1895, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 2. — FÉVRIER 1895

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 1895.

SOMMAIRE. — Installation du nouveau Président : Discours de M. Alfred Neymarck, président sortant (histoire et travaux de la Société de statistique de Paris pendant l'année 1894) et de M. Auguste Vannacque, président pour l'année 1895. — Élection et présentation de nouveaux membres. — Nécrologie : M. le D^r Donnet, sénateur. — Communications diverses du Président — Présentation des ouvrages par le Secrétaire général. — Communication de M. le D^r Ledé sur la statistique de la mortalité des enfants du premier âge et les différentes méthodes employées dans les rapports officiels ; discussion : MM. Ad. Coste, Levasseur et D^r Ledé — Communication de M. Lamane sur les prêts hypothécaires et communaux à Paris et dans les départements.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Alfred Neymarck.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 1894, M. Neymarck se lève et prononce l'allocution suivante :

Discours de M. Alfred Neymarck, président sortant.

Messieurs et chers Confrères,

Les séances comme celle-ci, dans lesquelles votre Président sortant et son successeur vous remercient de votre sympathie et de vos suffrages, ont toujours vivement impressionné ceux qui ont pris la parole devant vous. Cette émotion me domine bien profondément aussi. Je revois à ce fauteuil vos anciens présidents, j'entends leurs paroles émues et je voudrais, à mon tour, pouvoir vous exprimer, aussi bien qu'eux, mes sentiments reconnaissants.

Vous ne m'avez pas ménagé votre concours : j'ai trouvé près de nos vice-présidents, près des membres du conseil et de nos diverses commissions, l'appui le plus cordial ; la collaboration si éclairée, de tous les instants, de notre secrétaire général M. Yvernès, le dévouement infatigable d'un de nos doyens, notre trésorier, M. Robyns, ont rendu ma tâche facile. Grâce à vous tous, notre Société a conservé

l'influence et le rang que vos travaux lui ont acquis. C'est donc de tout cœur, mes chers Confrères, que je vous remercie. Je n'oublierai jamais l'honneur que vous m'avez fait, les marques d'affection que vous m'avez prodiguées. Cette année, que vous m'avez faite si douce, si agréable, restera parmi l'un de mes plus chers souvenirs.

Le nombre de nos confrères s'est accru cette année de 44 : 8 membres fondateurs à vie ; 31 membres titulaires ; 3 membres correspondants ; 2 membres associés. Nous avons malheureusement à déplorer des décès trop nombreux qui nous ont été très sensibles : M. le Président Carnot ; MM. Hérisson, Guinot, Colucci-Pacha, Paul Chalvet, A. Lalande, Delon, Halphen, de Lesseps, Donnet. Plusieurs confrères que l'âge ou des raisons impérieuses empêchaient de venir parmi nous, ont donné leur démission. Nous comptons maintenant 375 membres, 136 fondateurs à vie, 154 titulaires, 13 correspondants et 72 associés. Notre Société voit groupée autour d'elle une élite appartenant à la science économique et financière, au monde politique, administratif, judiciaire, commercial, financier et industriel : elle a parmi ses membres des ministres et anciens ministres, des sénateurs et députés, des magistrats, des diplomates, des hauts fonctionnaires de nos grandes administrations publiques, des ingénieurs éminents, des maîtres de la science économique, membres de l'Institut, professeurs dans les facultés et dans les grandes écoles du Gouvernement, les chefs des plus importants services de la statistique, des publicistes connus depuis longtemps par leurs travaux, des représentants autorisés de la haute banque, du commerce, de l'industrie.

Les communications et les discussions qui ont eu lieu dans nos séances ont présenté beaucoup d'attrait et seront toujours utilement consultées. Notre Journal, fidèle aux traditions établies par vos anciens présidents, a publié des études variées. Une part très large a été consacrée aux statistiques sur les banques, chemins de fer, finances, commerce, industrie, salaires, assurances des pays étrangers.

Pendant l'année écoulée, il a été publié ou communiqué en séance 42 études diverses ; ces travaux et communications ont été discutés par un grand nombre de nos confrères ; en outre, notre Journal a inséré 14 communications qui avaient fait l'objet d'un mémoire, lu dans nos réunions.

Pour la clarté de cette statistique, j'ai résumé, sous les mêmes divisions qu'avait établies, avec tant de précision et de science, mon cher prédécesseur M. Coste, les publications du Journal, les communications non insérées, les discussions au sein du conseil, les observations présentées en séance par nos confrères. J'ai ajouté une treizième rubrique : *Statistiques diverses*, pour y comprendre plusieurs mémoires qui ne pouvaient être méthodiquement classés.

Voici cette analyse :

I. — *La Statistique* (Méthode, procédés, enseignement, organisation des services). — M. A. de Malarce : Les origines de la Société de statistique de Paris. — D^r Jacques Bertillon : La machine à calculer Hollerith. — M. Daniel Bellet : Sur un errement suivi dans l'établissement des statistiques ; observations de MM. Levasseur, Ducrocq, Coste, Yves Guyot, Moron, Philippe. — M. E. Levasseur : Le département du travail et les bureaux de statistique du travail aux États-Unis. — M. A. Liégeois : La statistique du travail en Allemagne.

II. — *Démographie*. — M. Moron : Le mouvement de la population en France en 1892 ; observations de MM. Noguès, Limousin, Levasseur, Cheysson, Turquan. — M. V. Miquel : Les étrangers en France. — M. V. Turquan : Résultats statistiques de neuf années de divorces. — M. A. de Malarce : Les statistiques médicales pour l'armée de mer. — M. V. Turquan : Le dénombrement des étrangers en France. — D^r von Mayr : La statistique des migrations intérieures, surtout en Allemagne (traduction de M. Liégeois). — D^r Jacques Bertillon : Le degré de surpeuplement des habitations à Paris et dans les principales villes de l'Europe ;

observations de MM. le D^r Lédé, Limousin. — M. Cheysson : Observations sur un ouvrage de M. Fleury, sur le mode de calcul de la mortalité des nourrissons. — M. Levasseur : Les tables de mortalité ou de survie et la table de la population pour la Belgique.

III. — *Agriculture*. — M. Yves Guyot : La répartition de la propriété en France et la population agricole ; observations de MM. Fléchet, Coste. — M. Thomereau : Les assurances agricoles au point de vue de la statistique ; observations de MM. Bertillon, Vannacque. — M. E. Levasseur : La statistique agricole des Etats-Unis. — M. Flour de Saint-Genis : La valeur des terrains et immeubles à Paris à différentes époques ; observations de M. Levasseur.

IV. — *Industrie minérale*. — M. Keller : Observations sur l'atlas du Comité central des Houillères de France.

V. — *Autres industries*. — Pas de communications.

VI. — *Commerce, colonies, questions douanières*. — M. Raffalovich : L'exportation industrielle des grands États. — M. Levasseur : Statistique du commerce aux États-Unis. — M. Laugier : Observations sur le répertoire général des Annales du commerce extérieur.

VII. — *Transports et communications*. — Le canal de Suez depuis l'origine (Extraits du rapport à l'assemblée des actionnaires). — M. Cuinet : Statistique générale de la navigation dans les ports ottomans. Les travaux de notre confrère ont toujours été présentés à la Société par notre ancien président, M. Ducrocq, qui nous en a montré tous les mérites.

VIII. — *Banque, crédit, métaux précieux*. — M. des Essars : La crise des changes ; observations de MM. Raffalovich, Limousin, Houdard, Juglar, Raphaël-Georges Lévy. — M. des Essars : La monnaie, le crédit et le change ; étude bibliographique sur l'ouvrage de M. Arnauné. — Les émissions et remboursements en 1893 d'obligations de chemins de fer (Extrait du *Rentier*). — M. Fournier de Flaix : La question monétaire ; observations de MM. des Essars, Juglar, Limousin.

IX. — *Services publics et privés*. — MM. Vannacque et Hercouet : Les sociétés de secours mutuels (Extrait du *Dictionnaire des finances*). — M. Vannacque : Le régime des mandats-poste en France et à l'étranger ; observations de M. des Essars. — M. Léon Salefranque : La productivité de l'administration de l'enregistrement. — M. Edmond Duval : Les opérations du Mont-de-piété de Paris à différentes époques, depuis sa création en 1777 ; observations de MM. de Colonjon, Coste, des Essars. — M. E. Yvernès : Les conseils de prud'hommes. — M. E. Yvernès : Le crime et le criminel devant le jury. — M. de Crisenoy : Les assemblées départementales en 1893. — M. Vannacque : La statistique de la fabrication des valeurs fiduciaires postales.

X. — *Finances publiques, impôts, consommations*. — M. Léon Salefranque : Le régime fiscal des effets de commerce.

XI. — *La richesse acquise*. — M. Léon Salefranque : Le régime fiscal des valeurs mobilières en France, à propos de l'ouvrage de M. Jobit.

XII. — *Les Revenus privés, les salaires*. — M. Rochetin : Les formes du salaire, à propos de l'ouvrage de M. Riccardo Dalla Volta.

XIII. — *Statistiques diverses.* — M. Nicaise : L'archéologie, son domaine, son influence sur les progrès matériels et moraux au XIX^e siècle. — M. V. Turquan : Essai de statistique électorale ; observations de M. Yves Guyot. — M. Bellom : Pendant une mission en Russie ; à travers l'Allemagne : étude bibliographique sur l'ouvrage de M. Fournier de Flaix. — M. Tarry : Annuaire de l'École polytechnique.

A ces travaux, il faut ajouter les chroniques trimestrielles de MM. Cerisier, Turquan, Liégeard, Daniel Bellet, Beaurin-Gressier, des Essars, Yvernès, Bellom, sur les questions coloniales, sur la démographie, la statistique générale, les transports, la banque et le change, la statistique judiciaire, les mines et assurances sur la vie.

Dix-huit communications, proposées par notre Conseil, restent à l'ordre du jour permanent de la Société : des confrères autorisés ont bien voulu se charger de les étudier et de les développer devant vous. M. Levasseur préside la commission spéciale chargée d'examiner la question de la *répartition des richesses*, que M. de Foville avait proposée à votre examen. Cette commission, malgré les occupations multiples de son président et de chacun de ses membres, s'est réunie plusieurs fois.

J'ai aussi à vous parler, mes chers Confrères, des congrès scientifiques de Paris, de la province et de l'étranger, dans lesquels la Société de statistique a été représentée. A Lyon, le jury des récompenses a attribué un grand prix à notre Société et une médaille d'or de collaborateur à M. Yvernès, qui a obtenu, en outre, un très vif succès au congrès de Caen, avec son beau travail sur le *Crime et le criminel devant le jury*. Aux congrès de Caen, d'Anvers, de Buda-Pesth, de Milan, MM. de Foville, des Essars, Juglar, Yvernès, Yves Guyot, Raffalovich, Ducret, Moron, Levasseur, Fernand Faure, Jacques Bertillon, D^r Lédé, Léon Say, Léon Bourgeois, Cheysson, Keller, Bellom ont donné un important concours ; j'ajoute enfin, qu'au Conseil supérieur de statistique et dans les commissions extraparlimentaires du cadastre et de l'impôt sur les revenus, notre Société compte plusieurs de ses membres. Nous devons être très reconnaissants à nos confrères de tout ce qu'ils ont fait et ne cessent de faire ; nous sommes heureux de leurs succès, dont l'éclat rejaillit sur toute notre Société, de même que nous avons tous applaudi aux promotions et nominations dans la Légion d'honneur de MM. Keller, Delatour, Coste, Fontaine, et à la haute récompense que l'Académie des sciences a décernée à M. Boutin.

Telle est, mes chers Confrères, la statistique de la Société de statistique de Paris, si je puis m'exprimer ainsi, pendant le cours de cette année : c'est le résumé de vos travaux qui, par leur importance et leur valeur, sont suivis attentivement en France et à l'étranger ; les comptes rendus de nos séances sont régulièrement publiés dans le *Journal officiel*, ce qui contribue encore à les répandre et à les mieux faire connaître. Si cette statistique, mes chers Confrères, vous paraît être trop longue, ne vous en prenez qu'à vous-même. Vous avez tellement travaillé que pour épuiser notre ordre du jour, insérer tous les mémoires que nous avons reçus, il nous aurait fallu tenir plusieurs séances par mois, augmenter la périodicité de notre Journal et dépasser les modestes ressources de notre budget. Je ne saurais trop remercier, en votre nom et au mien, notre cher secrétaire général, M. Yvernès, de son activité sans égale, de sa préoccupation constante d'assurer la marche régulière de tous les services de notre Société. Les réunions du conseil, du comité des fonds et archives, du comité de publication, du comité d'initiative, de la commission de répartition des richesses ont été nombreuses et j'aurais, en vérité, à m'excuser près de mes collègues de les avoir convoqués tant de fois, si je ne savais avec quel dévouement ils s'occupent des intérêts de notre Société.

Dans cette énumération, vous avez remarqué la large part que M. Vannacque a prise, comme les années précédentes, à vos travaux ; assistant à toutes les réunions du conseil et de nos commissions, intervenant dans nos discussions, et nous faisant, en séance, des communications du plus haut intérêt, il nous a toujours donné le concours le plus précieux. Ses rapports officiels sur le *Dénombrement de la popu-*

lation, ses travaux sur les *caisses d'épargne*, les *sociétés de secours mutuels*, les *caisses d'assurances*, les *chambres de commerce*, les *chambres syndicales*, etc., ont montré, depuis longtemps, que la statistique n'avait pour lui aucun secret ; c'est un maître et il sait former des élèves. En l'appelant à la présidence de notre Société, vous avez voulu montrer au statisticien, à un des hauts fonctionnaires de notre administration, combien nous savions apprécier sa science et ses mérites, et combien aussi nous lui étions reconnaissants des services qu'il n'a cessé de rendre à la statistique, dans toutes les fonctions qu'il a occupées au ministère du commerce, dans celles qu'il remplit au ministère des postes et télégraphes. Sous sa présidence, la Société de statistique de Paris prendra un nouvel essor.

Veillez donc, mon cher Président, venir occuper ce fauteuil auquel vous ont appelé nos suffrages unanimes. Un de nos prédécesseurs, M. Cochery, dont la présidence a été si bien remplie, nous disait : « Il faut pour la statistique réaliser ce qui a été fait dans le but d'étendre les rapports de la poste et du télégraphe. » Personne, mieux que vous, ne s'efforcera de donner satisfaction à ce vœu. Vous renouez les liens qui existaient entre cette grande administration et la statistique. Vous serez, comme M. Cochery, un président actif, dévoué, aimable. Notre concours à tous vous est acquis ; nous nous plaçons, avec confiance, sous votre direction, car nous savons que l'avenir de notre Société est entre bonnes mains. (*Vifs applaudissements.*)

En reprenant place au sein de l'assemblée, M. Neymarck reçoit les félicitations empressées de ses confrères.

La séance est reprise quelques instants après sous la présidence de M. Auguste Vannacque, qui prononce le discours suivant :

Discours de M. Auguste Vannacque, président.

Messieurs,

Lorsque je pris part pour la première fois à vos travaux, en 1883, j'étais bien loin d'avoir même le pressentiment que je pourrais jamais être appelé à l'honneur de présider vos séances. Une carrière de 24 années consacrée à des services d'ordre purement administratif m'avait sans doute permis d'apprécier les bienfaits que la statistique rend à la bonne direction des affaires publiques, mais j'avais sollicité mon entrée dans la Société, beaucoup moins pour vous apporter le concours d'une expérience personnelle, que pour me perfectionner auprès de vous dans cette science expérimentale, qui compte ici tant de maîtres éprouvés. Or, il s'est trouvé, Messieurs, qu'en cherchant la science, j'ai rencontré l'amitié.

Je ne me fais pas illusion ; j'estime que cette amitié entre pour une bonne part dans la raison de votre choix, car si les circonstances m'ont placé pendant un temps, que j'ai trouvé bien court, à la tête d'un des grands services de la statistique française, d'autres circonstances m'ont vite replacé dans une situation administrative chargée d'une telle somme de travail quotidien extérieur, qu'il reste peu de place pour les études qui nous sont chères.

Mon opinion est si bien faite à cet égard, qu'elle n'a pu être modifiée par les paroles élogieuses que notre cher Président a bien voulu m'adresser. Sans doute ces paroles inspirées par une intelligence aussi vive, prononcées par un président modèle tel que notre très aimé collègue, M. Neymarck, seront pour moi un précieux encouragement ; elles m'aideront à remplir le mandat que vous m'avez confié. Je compte beaucoup aussi sur l'appui de nos anciens présidents, sur le concours des membres distingués qui composent le bureau, sur l'expérience consommée de M. Yvernès, notre affectionné secrétaire général, sur le zèle de notre cher trésorier M. Robÿns.

Mais, Messieurs, je compte encore sur la tradition de notre Société, sur cette force morale qui résulte des efforts accumulés pendant 35 ans par des esprits de la plus haute distinction comme du plus grand mérite, sur la puissance de l'œuvre qui persévère et grandit dans le temps, évoluant lentement au milieu du mouvement social qu'elle guide par l'exposition d'idées généreuses, par l'exemple d'un travail intellectuel dégagé de toute préoccupation personnelle, sans autre ambition que de dire la vérité et de faire le bien.

Cette tradition vit dans les discours de nos anciens présidents, pieusement conservés par notre ancien secrétaire général, T. Loua, dans le journal de notre Société. Ému de la responsabilité qui allait peser sur moi, j'ai relu ces discours pour y puiser la force nécessaire à l'accomplissement de mes devoirs nouveaux. C'est le fruit de cette lecture que je vous demande la permission de vous offrir, comme gage des efforts que je vous promets de tenter, comme expression de ma reconnaissance pour l'incalculable distinction dont vous venez de m'honorer.

De Michel Chevalier, notre premier président, alors que la Société de statistique de Paris était placée sous la présidence d'honneur de M. Villermé, jusqu'à M. Neymarck que l'impérieuse loi de nos statuts ne nous a pas permis de maintenir à une place où ses éminentes qualités étaient si bien en valeur, notre Société a eu 26 présidents. Chacun d'eux, en entrant en fonctions, a prononcé une allocution, sorte de profession de foi, dans laquelle il a exposé, avec ses vues personnelles sur la Société, ses doctrines scientifiques. C'est ainsi que M. Michel Chevalier dans la séance d'installation de la Société de statistique, le 5 juin 1860, a fait un discours magistral, dont le fond reste aussi juste et la forme aussi vivante aujourd'hui qu'il y a 35 ans.

Presque tous ces discours ont été publiés dans notre journal ; c'est avec regret que je dis presque, car il nous manque malheureusement les allocutions de MM. Hippolyte Passy, Ernest Bertrand, Wolowski, D^r C. Juglar, Léonce de Lavergne, Levasseur, D^r Lunier, Bertillon, D^r Vacher. Ce sont les anneaux irrévocablement brisés d'une chaîne impérissable de savoir et d'honneur. Cependant malgré ces pertes, nos archives conservent encore 17 discours d'entrée et 9 discours de sortie ; ces allocutions constituent pour nous un patrimoine précieux, dans lequel nous retrouvons la meilleure partie de l'enseignement par lequel la Société de statistique de Paris a manifesté la puissance de son action. Une rapide analyse méthodique des idées exposées par nos maîtres vénérés, dont quelques-uns, hélas ! ne sont plus avec nous que par le souvenir de leurs mérites, vous montrera, comment notre Société a compris la statistique, quel est son rôle économique et social, enfin quelle idée nous devons nous faire de l'avenir de cette science.

La question de savoir si la statistique est la sœur légitime, comme l'a dit M. Michel Chevalier, ou la mère de l'économie politique, comme l'a affirmé M. Léon Say, demeure encore en suspens. Peut-être, pour départager ces deux grandes autorités, serait-il expédient d'admettre avec M. Levasseur que la statistique est la servante de l'économie politique. En effet, l'objet de la statistique est de servir, et qu'elle serve avec l'abnégation absolue de la mère ou avec le dévouement complet d'une sœur, il est incontestable que la statistique appartient à la grande famille des sciences sociales que l'intelligence de l'homme a édifiées pour le bien de l'humanité.

C'est donc avec raison que M. Ducrocq a reconnu à la statistique une place marquée dans les cinq ordres de facultés : la théologie, le droit, la médecine, les sciences et les lettres, et qu'il a préconisé l'installation dans les Facultés de droit d'une chaire de statistique, science auxiliaire indispensable, selon lui, de toutes les branches du droit et de leur histoire.

Pour rendre les services qui sont sa raison d'être, la statistique doit remplir une

mission d'information excellemment définie en ces termes par M. Levasseur (1). « C'est la statistique qui recueille les faits sociaux susceptibles d'être comptés, qui les enregistre, les additionne, les distribue par catégories, en calcule les rapports et les moyennes et qui met ainsi chacun des mouvements du corps social, comme une expérience bien préparée, sous les yeux du philosophe. »

Mais non contente de prêter l'aide de ses enseignements aux esprits spéculatifs, la statistique offre encore un concours puissant pour l'étude des phénomènes sociaux. Aussi, Michel Chevalier a-t-il enseigné, dès 1860, que « pour un peuple et une société, la statistique offre le moyen, le seul qu'il y ait, d'analyser sa position, de se rendre un compte exact de ses éléments de prospérité et de richesse, de savoir l'étendue des progrès que l'on a accomplis dans ses industries et dans les autres modes de son activité, ou, au contraire, de mesurer sa décadence ».

Cette affirmation générale se trouve reproduite, sous des formes diverses, dans la plupart des allocutions de nos anciens présidents. Elle est si persévérante, si puissante même chez certains d'entre eux, que l'organisation sociale leur paraît impossible sans l'existence d'une statistique bien faite. « J'estime qu'un administrateur est réduit à l'impuissance ou livré à l'empirisme le plus dangereux, s'il n'a pas soin de rechercher, en toutes circonstances, les enseignements et le contrôle des faits », disait, à cette même place, M. de Crisenoy, en 1891. L'année précédente, M. Keller exprimait cette pensée, « qu'il est une foule de questions dans l'examen desquelles on ne peut s'aventurer sans risquer de tomber dans les plus grossières erreurs, si l'on n'a pas le soin de s'éclairer préalablement au moyen de chiffres authentiques ».

Enfin, vous vous souvenez encore très certainement de ces paroles que vous avez applaudies l'année dernière dans l'allocution de M. Neymarck : « Aucun État bien ordonné ne saurait se passer de statistiques démographiques, judiciaires, commerciales, financières ; toute nation a besoin de connaître les causes de sa prospérité ou de sa décadence, le résultat des institutions qu'elle a créées, les améliorations à faire, les dangers à éviter. Ces renseignements ne sont pas moins utiles quand il s'agit d'apprécier la production, la consommation, les recettes et les dépenses, le fort et le faible des pays voisins. La statistique comparée répand de vives lumières sur l'administration et les institutions diverses de chaque État en particulier. »

De l'exposé de cette doctrine déduire qu'il est possible d'apprécier la valeur d'une civilisation par le degré de perfection de sa statistique, c'était chose facile, et c'est ce qu'a fait M. Cochery, lorsqu'il a énoncé en votre présence cette vérité « que bien certainement le pays qui possède la meilleure statistique est le mieux armé pour la lutte économique, cette grande préoccupation des gouvernants modernes ». Un peu plus tard, en 1893, M. Coste, exposant avec une extrême lucidité l'impérieuse nécessité dans laquelle se trouvent les peuples modernes de recourir à l'observation méthodique des faits sociaux, vous incitait « à juger de l'arbre par ses fruits, par cette raison que ce sont les résultats constatés avec précision qui fournissent tantôt la preuve des bonnes pratiques sociales, tantôt la condamnation des mauvaises ».

Jusqu'ici nous étions restés dans le domaine de l'économie politique, mais ce domaine confine de bien près à celui de la politique pure, la ligne de démarcation qui les sépare est si faible, si incertaine qu'elle devait être franchie ; elle l'a été par M. de Crisenoy, lorsqu'il n'a pas hésité à formuler l'affirmation qui suit : « Le jour où la bibliothèque de notre Société sera aussi riche en documents concernant les administrations locales qu'elle l'est en statistique de l'État, on pourra affirmer que la vie locale est parvenue en France au niveau de la vie politique et lui fait équilibre. Je suis de ceux qui sont convaincus que cet équilibre est indispensable à la stabilité

(1) Discours prononcé au banquet de la Société d'économie politique du 10 mai 1882.

des institutions politiques, et que si nous avons passé depuis un siècle par de si cruelles épreuves, c'est que notre activité politique a poussé spontanément et s'est développée hâtivement sans s'enter sur les activités locales qui en sont la tige naturelle et qui, dans notre pays, étaient depuis longtemps profondément atteintes. »

Voilà l'œuvre actuelle de la statistique, qui, ayant pris comme point de départ l'observation de l'homme considéré comme individu, s'est élevée en moins d'un siècle à la contemplation de la société tout entière. Cette œuvre est belle sans doute, mais la statistique peut faire plus encore, puisque selon M. Cochut, « il est de l'essence de la statistique de renouveler sans cesse son rôle, de suivre la mobilité des événements, de refléter les faits sociaux et, comme tous les mouvements profonds qui intéressent les nations aboutissent à des nombres, il y a toujours pour la statistique des problèmes nouveaux qui se présentent ». De même et plus succinctement encore, M. Neymarck a dit : « La statistique aura toujours devant elle un champ d'étude illimité. Elle peut porter ses investigations dans toutes les branches de l'activité humaine, dans toute la vie sociale. » Enfin, dans la péroraison de son discours de 1886, M. de Foville a en quelque sorte décrété la statistique d'immortalité par ces paroles : « Le rôle de la statistique a toujours été grandissant depuis le commencement de ce siècle, et il continuera nécessairement à grandir tant que la civilisation n'aura pas dit son dernier mot. »

Si le cadre de cette exposition n'était pas forcément très limité, je prendrais plaisir, Messieurs, à continuer ces citations pour vous rappeler, non plus seulement les idées générales de nos maîtres sur la statistique et sur son importance, mais leurs préceptes pour la mise en œuvre de cette science. Pas un des savants qui se sont succédé à votre tête n'a négligé de donner dans cet ordre d'idées des indications toujours justes souvent profondes. Quelques-uns des discours que vous avez entendus peuvent être considérés comme de véritables enseignements modèles.

Laissez-moi faire revivre dans votre souvenir, à titre d'exemple seulement, les magnifiques développements donnés par nos vénérés présidents, M. Cheysson à la statistique graphique, M. Yvernès à la statistique judiciaire, MM. Léon Say et Paul Leroy-Beaulieu sur les conditions que doit réunir une bonne statistique, M. Keller sur la loi des grands nombres, M. de Crisenoy sur les statistiques locales. J'en passe très certainement, mais comment, sans défaillance, relever et mettre en la lumière qu'elles méritent tant d'œuvres remarquables, qui expliquent l'action que la Société de statistique exerce légitimement au dehors jusque dans les sphères gouvernementales.

Constituée à l'heure précise du grand essor de la liberté commerciale en France, la Société de statistique n'a pas failli un seul jour à la mission libérale qu'elle s'était attribuée. Partout et toujours elle a concouru au progrès quand elle n'a pas été son instigatrice. Par notre Société l'autorité de la science à laquelle nous nous appliquons s'est affirmée d'une manière indiscutable ; les méthodes scientifiques ont été améliorées, l'enseignement de la statistique a obtenu droit de cité dans nos Facultés ; sa connaissance est entrée dans le programme des concours qui ouvrent aux jeunes gens les carrières publiques. N'est-ce pas la Société de statistique qui a provoqué la création et concouru au rétablissement du Conseil supérieur de statistique ? Enfin et surtout, n'est-ce pas de son union avec la Société de statistique de Londres, sa sœur aînée, qu'est sorti l'Institut international de statistique, ce congrès libre de tous les savoirs, de toutes les compétences ?

Partout et toujours la Société de statistique de Paris s'est prêtée aux circonstances ; elle s'est appropriée au milieu, faisant face à tous les besoins, répondant à toutes les nécessités. Pour qui lit, comme je l'ai fait, les discours de nos Présidents, il est incontestable que notre Société a possédé cette rare fortune d'être toujours dirigée au mieux des intérêts scientifiques. L'esprit qui y présidait a été toujours en harmonie avec le mouvement public et cela naturellement, parce que la Société était sans cesse à l'avant-garde de ce mouvement. Telle est la raison

pour laquelle la Présidence de notre Société s'est empreinte au cours de ces dernières années d'un sentiment plus net que par le passé de la nécessité de donner à notre administration intérieure une force en rapport avec l'effet utile que nous devons produire à l'extérieur.

Ainsi armés, nous sommes assurés de vivre longuement, car, comme l'a dit M. Bourdin en 1882, « vivre, c'est peu, mais vivre longtemps c'est beaucoup, parce que la longévité n'est que l'apanage des personnes ou des choses bien constituées ».

Laissez-moi ajouter que nous vivrons, parce que le passé est le gage de l'avenir. A 35 ans un homme doit déjà réfléchir au moins autant aux choses qu'il a faites qu'à celles qu'il se propose de faire ; 35 ans, au contraire, comptent à peine dans l'existence d'une Société comme la nôtre qui, fidèle aux traditions méritoires des années écoulées, est rajeunie tous les jours par les nouveaux talents, comme par les nouveaux dévouements qu'attirent à elle sa juste renommée, ainsi que le désir de se distinguer par de signalés services. Que notre foi dans l'avenir de notre chère Société soit donc absolue, puisqu'elle est basée sur le respect d'un passé bien rempli, sur les promesses d'un avenir plein d'espérances. (*Applaudissements prolongés.*)

Est élu, à l'unanimité, *membre titulaire* :

M. DUBOIS DE L'ESTANG, inspecteur des finances.

Est présenté, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance.

Sur la proposition de MM. Adolphe Coste et Pierre des Essars :

M. VAQUEZ (Lucien), industriel, 3, rue de Lutèce.

M. LE PRÉSIDENT a reçu une lettre de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, qui remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre au nombre de ses membres titulaires à vie.

M. LE PRÉSIDENT fait part à l'assemblée de la mort de M. le docteur Donnet, sénateur de la Haute-Vienne. Ses devoirs parlementaires tenaient M. Donnet éloigné des séances ; mais il suivait avec intérêt les travaux de la Société, à laquelle il appartenait depuis 1882 en qualité de membre titulaire à vie.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le Conseil doit choisir, chaque année, parmi ses membres, le secrétaire des séances. M. Liégeard, qui occupait hier encore ces fonctions, étant sorti du conseil en vertu des statuts, on a dû pourvoir à son remplacement et le choix du Conseil s'est porté sur M. Pierre des Essars, dont le dévouement à la Société est connu de tous. (*Marques d'approbation.*)

Le Conseil a, en outre, exprimé le désir que des remerciements fussent adressés à M. Liégeard pour le zèle consciencieux et dévoué dont il a fait preuve pendant plusieurs années. M. le Président s'acquitte de cette mission avec d'autant plus de plaisir qu'il sait être l'interprète de la Société tout entière. (*Applaudissements.*)

Conformément à l'article 12, § 4, du règlement, le Conseil a désigné, pour faire partie, pendant l'année 1895, de la Commission des fonds et archives : MM. Cheysson, Dr Jacques Bertillon et Beaurin-Gressier, et, de la commission de publication, MM. Levasseur, de Foville et Yves Guyot.

En ce qui concerne les commissions non statutaires, le Conseil a complété la commission d'initiative par l'adjonction de MM. Coste et Schelle et maintenu la composition de la commission de la répartition des richesses en priant le président, M. Levasseur, de provoquer le plus tôt possible la reprise des délibérations.

Par une lettre du 15 décembre 1894, M. le Ministre de l'Instruction publique a rappelé qu'il désirait connaître avant le 1^{er} février prochain les noms des délégués de la *Société de statistique* qui doivent participer au 33^e congrès des sociétés savantes. Sur l'invitation du Président, plusieurs membres se font inscrire immé-

diatement. Le secrétaire général se chargera de faire parvenir des cartes d'admission.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne la liste des ouvrages reçus par la Société depuis la dernière séance. Il signale particulièrement :

1° Une étude historique et statistique sur *les moyens de transport dans Paris*, avec plans, diagrammes et cartogrammes, par M. Alfred Martin ;

2° *La propriété rurale à Rome, en France et en Roumanie*, avec une introduction sur l'évolution de la société et de la propriété en général, par M. C. R. Gablesco, docteur en droit, membre titulaire de la Société ;

3° *La Statistique théorique*, par M. le docteur Georges von Mayr, membre associé. Ce livre forme la première partie d'un ouvrage intitulé : *Statistique et sciences sociales*. M. Mayr espère publier l'année prochaine la seconde partie, qui traitera de la statistique pratique ;

4° Deux brochures de M. K. Sarafov, ancien ministre des finances à Sofia, membre associé, l'une sur les *budgets de la principauté de Bulgarie* pendant les années 1879-1888 ; l'autre sur la *population de la principauté* d'après les trois premiers recensements. Cette dernière fait suite à celle qui a été présentée à la Société dans la séance du 19 juillet 1893.

M. le docteur F. LEDÉ fait une communication sur la statistique de la mortalité des enfants du premier âge et les différentes méthodes employées dans les rapports officiels.

L'article 4 de la loi du 23 décembre 1874 prescrit la publication d'une statistique détaillée de la mortalité des enfants du premier âge et spécialement des enfants placés en nourrice, en sevrage ou en garde ; or, ce travail annuel n'a été fait qu'une fois et a été l'objet d'un rapport concernant l'année 1885. M. Buquet a présenté un rapport en 1887 ; mais en empruntant les chiffres à la statistique générale de la France.

Il est difficile d'établir des comparaisons, car les enfants sont divisés en enfants *protégés*, soumis à l'inspection depuis le jour de leur placement en nourrice jusqu'à l'âge de deux ans ; enfants *assistés*, surveillés jusqu'à 21 ans, et enfants *secourus*, surveillés jusqu'à une limite variable suivant les départements, la quotité des secours et les besoins de la mère.

Si on n'examine que les enfants protégés, librement placés en nourrice par leurs parents et après convention avec les éleveuses, on observe des anomalies suivant les méthodes diverses employées par les inspecteurs départementaux. C'est ainsi — que la mortalité varie dans les deux premières années de la vie de 4,15 p. 100 (Jura) à 14,59 p. 100 (Aube) ; — que les enfants autochtones meurent dans les deux premières années de vie dans les proportions suivantes :

	Mortalité minima. — Pour 100.		Mortalité maxima. — Pour 100.
Ain	6,74	Marne	12,04
Aisne	9,12	Pas-de-Calais	11,23
Cantal	7,85	Vosges	10,58

— que, d'autre part, la mortalité avant l'âge d'un an varie dans les proportions ci-après :

	Mortalité minima. — Pour 100.		Mortalité maxima. — Pour 100.
Pas-de-Calais	12,82	Lozère	22,55
Nord	13,36	Calvados	33 »
Manche	14,61		

Et qu'enfin, dans l'Yonne, 91,59 p. 100 des décès surviennent avant un an d'âge.

De même, les enfants envoyés en nourrice fournissent une forte mortalité dans les départements où ils sont placés. Cette mortalité, pour les enfants importés dans les départements, se chiffre ainsi :

	Mortalité minima. — Pour 100.		Mortalité maxima. — Pour 100.
Loir-et-Cher. . .	12,75	Marne	14,05
Loiret	13,10	Aisne	15,24
Pas-de-Calais . .	13,67		

En suivant les enfants, au moyen de fiches individuelles, M. le docteur Ledé a trouvé que :

13830 enfants parisiens envoyés en nourrice ont subi, dans la première année de vie, une mortalité de 27,52 p. 100 et il n'en restait que 10061 à la fin de la première année de vie.

14094 enfants parisiens envoyés en nourrice ont subi, dans les deux premières années de vie, une mortalité de 28,07 p. 100 et il n'en restait que 10128 à la fin de la deuxième année.

M. le Dr Ledé conclut en demandant une statistique faite uniformément au moyen de *fiches individuelles*, statistique centralisée, dans les villes de plus de 50000 âmes, par les soins du Comité supérieur de protection des enfants du premier âge et des inspecteurs généraux et, à Paris, par une des deux préfectures.

M. Ad. COSTE demande quelques éclaircissements sur la classification adoptée par M. le Dr Ledé.

M. le Dr LEDÉ répond qu'ayant fait recueillir dans 10 départements les livrets de nourrice, il s'est trouvé en présence d'un nombre considérable de documents. Pour y introduire de l'ordre, il a dû diviser les enfants en enfants : 1° nés dans le département et qu'il appelle autochtones à la première puissance ; 2° nés dans la commune ou autochtones à la deuxième puissance ; 3° importés (*E*), c'est-à-dire nés dans un autre département et 4° importés (*E'*) ou exportés du département de la Seine. M. Ledé ne donne aujourd'hui qu'un cadre, car il n'a pas encore terminé son travail.

M. COSTE désirerait savoir si la mortalité plus forte des enfants exportés du département de la Seine vient de ce que ceux-ci sont contaminés de germes morbides ou de toute autre cause.

M. le Dr LEDÉ dit que souvent ces enfants sont atteints de maladies héréditaires, mais qu'il faut distinguer entre les enfants légitimes et les enfants naturels et tenir compte de l'âge au moment du placement ainsi que du mode d'élevage.

Un enfant illégitime a beaucoup de chances de mourir dans les premières semaines de sa naissance ; mais, lorsque cette période critique est passée, ses chances s'accroissent ; le contraire a lieu pour les enfants légitimes. Ceux-ci, lorsqu'ils sont mis en nourrice, ont trop souvent pâti au sein de leur mère et meurent d'autant plus qu'ils sont confiés dans un âge plus avancé (trois semaines).

Le transport des enfants qui se fait, par exemple pour les enfants assistés, à 6 heures du matin et après 9 heures du soir est dangereux en hiver et contribue à l'accroissement de la mortalité. Il faut encore signaler la spéculation de soi-disant nourrices au sein qui, n'ayant pas de lait, élèvent les enfants qui leur sont confiés avec des aliments ne convenant pas à leur estomac.

M. LEVASSEUR rappelle que le Dr Bertillon père avait constaté chez les enfants naturels un maximum de mortalité pendant la deuxième semaine d'existence. Il l'attribuait à ce que la mère, sortie de sa prostration, se débarrassait de son enfant par un crime, et, lorsqu'on ne pouvait invoquer une cause criminelle, à ce que

les enfants qui auraient vécu, étant mal soignés, épuisent leur vitalité dans la première semaine et meurent dans la seconde.

M. LE D^r LEDÉ confirme l'exactitude de ces observations.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que la discussion reprendra nécessairement lorsque la Société entendra le rapport de la commission qu'elle a nommée, dans la séance du 10 décembre 1893, pour étudier la question.

La parole est donnée à M. Lamane, pour sa communication sur les prêts hypothécaires et communaux à Paris et dans les départements.

M. LAMANE met sous les yeux de la Société les documents statistiques sur la situation de la Dette hypothécaire de la France qu'il a pu recueillir, soit dans les tableaux officiels de l'administration de l'Enregistrement, soit dans les rapports du Crédit foncier et des compagnies d'assurances. Ne pouvant les donner ici dans leur ensemble, nous nous bornerons à citer les suivants :

En 1840, la Dette hypothécaire de la France s'élevait à 12 milliards 500 millions. Au 1^{er} janvier 1877, le chiffre total des créances garanties par des inscriptions non rayées ni périmées atteignait 19278931692 fr. Mais si l'on défalque de ce chiffre les créances remboursées et dont la radiation avait été négligée : 5741931768 fr., le montant réel de la Dette hypothécaire se trouve réduit à 13536999924 fr., auxquels il convient d'ajouter les prêts hypothécaires réalisés à cette date par le Crédit foncier : 832096402, soit, ensemble : 14369096326 fr. L'accroissement de la dette provient moins de nouveaux placements que d'acquisitions d'immeubles non entièrement payés.

Depuis 1877, on ne peut connaître le mouvement des inscriptions hypothécaires que par le nombre de celles sur lesquelles est perçu, chaque année, l'impôt d'enregistrement de 1 fr. 25 c. ; le chiffre s'est élevé de 934282490 en 1877, à 1468283978 en 1882 ; mais, à dater de cette époque, une diminution s'est manifestée, qui n'a cessé de s'accroître jusqu'en 1893, année pour laquelle on relève un total de 1091348345, supérieur de 28 millions seulement à celui qui avait été constaté pour l'année 1879.

Il est donc permis de conclure de ce qui précède que la dette hypothécaire ne doit pas avoir considérablement augmenté dans les seize dernières années ; on peut évaluer son total, en 1893, à 18 milliards environ, non compris, bien entendu, les créances remboursées ou non radiées.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Lamane de son intéressante communication, qui sera publiée, le plus tôt possible, dans le *Journal* avec les tableaux annexes.

Sont mises à l'ordre du jour de la prochaine séance les communications suivantes :

1° La vitesse de circulation du numéraire et la loi des crises, par M. Pierre des Essars ;

2° L'instruction primaire aux États-Unis, par M. Levasseur.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,
E. YVERNÈS.

Le Président,
A. VANNACQUE.

Légion d'honneur.

Par décret du 4 janvier 1895, rendu sur la proposition du Ministre de l'intérieur :
M. ANTHOINE (Édouard-Camille-Ange), ingénieur, chef du service de la carte de France au Ministère de l'intérieur, a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Par décret du 4 janvier 1895, rendu sur la proposition du Ministre des finances :
M. MASSIGLI (Fulgence-Charles-Émilien-Antoine), membre de la commission extra-parlementaire du cadastre, professeur adjoint à la Faculté de droit de Paris, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.